



assurancevie.com



Offre : Prime de 100€ versée pour toute 1^{ère} adhésion au contrat Anthologie PERP

Valable du 01/07/14 au 25/12/14, selon les conditions définies ci-après

Je soussigné(e) _____ souhaite bénéficier de l'offre « Prime de 100€ pour toute première adhésion au contrat Anthologie PERP».

Fait à :

Le :

Signature

Offre valable uniquement pour une première demande d'adhésion d'un montant minimum de 1 000 € (ou 150 € à l'adhésion et 100 € minimum de versements mensuels programmés) par une personne majeure d'un contrat Anthologie PERP reçue entre le 1er juillet 2014 et le 25 décembre 2014 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagnée du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com. La prime sera versée par chèque à l'ordre du souscripteur dans les 30 jours après la date d'effet.

Offre limitée à un contrat par nouveau souscripteur.

Offre proposée exclusivement par Assurancevie.com, courtier distributeur du produit concerné par cette offre.

L'offre est susceptible d'être interrompue ou modifiée à tout moment, sans préavis et avec effet immédiat, par une information sur le site d'Assurancevie.com.

Anthologie PERP est assuré par GENERALI VIE. GENERALI VIE, Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros, Entreprise régie par le Code des Assurances - 602 062 481 RCS Paris, Siège social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Téléphone : 01 58 38 81 00 (appel non surtaxé). Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, un courtier français en assurances de personnes. Société Anonyme Simplifiée au capital : 200 000 € dont le siège social est situé 10, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances, www.orias.fr.)

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques